

ENCADREMENT AU COURS DE LA VIE COLLECTIVE ET DU TRANSPORT

| | EFFECTIF | |
|--|--|--|
| À PROXIMITÉ ET INFÉRIEUR À UNE 1/2 JOURNÉE | ECOLE MATERNELLE ET SECTION ENFANTINE | ECOLE ÉLÉMENTAIRE |
| | 2 ADULTES DONT LE MAÎTRE | LE MAÎTRE SEUL |
| SORTIE RÉGULIÈRE | 2 ADULTES AU MOINS DONT LE MAÎTRE DE LA CLASSE QUEL QUE SOIT L'EFFECTIF DE LA CLASSE | 2 ADULTES AU MOINS DONT LE MAÎTRE DE LA CLASSE QUEL QUE SOIT L'EFFECTIF DE LA CLASSE |
| | AU-DELÀ DE 16 ÉLÈVES UN ADULTE SUPPLÉMENTAIRE POUR 8 | AU-DELÀ DE 30 ÉLÈVES UN ADULTE SUPPLÉMENTAIRE POUR 15 |
| SORTIE OCCASIONNELLE SANS NUITÉE | 2 ADULTES AU MOINS DONT LE MAÎTRE DE LA CLASSE QUEL QUE SOIT L'EFFECTIF DE LA CLASSE | 2 ADULTES AU MOINS DONT LE MAÎTRE DE LA CLASSE QUEL QUE SOIT L'EFFECTIF DE LA CLASSE |
| | AU-DELÀ DE 16 ÉLÈVES UN ADULTE SUPPLÉMENTAIRE POUR 8 | AU-DELÀ DE 30 ÉLÈVES UN ADULTE SUPPLÉMENTAIRE POUR 15 |
| SORTIE AVEC NUITÉE | 2 ADULTES AU MOINS DONT LE MAÎTRE DE LA CLASSE QUEL QUE SOIT L'EFFECTIF DE LA CLASSE | 2 ADULTES AU MOINS DONT LE MAÎTRE DE LA CLASSE QUEL QUE SOIT L'EFFECTIF DE LA CLASSE |
| | AU-DELÀ DE 16 ÉLÈVES UN ADULTE SUPPLÉMENTAIRE POUR 8 | AU-DELÀ DE 20 ÉLÈVES UN ADULTE SUPPLÉMENTAIRE POUR 10 |
| | BAFA CONSEILLÉ | BAFA CONSEILLÉ |
| LORSQUE DANS LE CADRE DES SORTIES DES REGROUPEMENTS DE CLASSES OU DES ÉCHANGES DE SERVICES SONT ORGANISÉS, LE MAÎTRE PEUT NE PAS ÊTRE CELUI DE LA CLASSE | | |
| DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT EN CAR, L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES, QU'ILS SOIENT D'UNE OU DE PLUSIEURS CLASSES, EST CONSIDÉRÉ COMME CONSTITUANT UNE SEULE CLASSE. | | |